

CQP salarié agricole qualifié en polyculture

RNCP17674 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	210u
Code(s) ROME	A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2018

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en agriculture - FNSEA

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le salarié agricole qualifié en polyculture règle et conduit les machines agricoles. Il veille au bon fonctionnement du matériel et des équipements, en assure la maintenance de premier niveau et le remisage.

Il assure l'entretien courant des bâtiments et des abords d'exploitation et peut, le cas échéant, être amené à effectuer des travaux d'aménagement des bâtiments.

Il réalise le travail du sol et participe à la conduite culturale de la plante du semis à la récolte. Il réalise également la fertilisation, l'application des produits phytosanitaires et l'irrigation, dans le respect des consignes de sécurité personnelles et environnementales. Il peut assurer le suivi de ces opérations.

Il assure le stockage, la bonne conservation des produits récoltés et des intrants, le déstockage et la bonne utilisation des productions végétales sur l'exploitation.

Il organise son travail et s'adapte aux conditions agro-météorologiques.

Il enregistre les données dans le cadre de l'application des procédures de traçabilité en utilisant les outils adaptés. Il rend compte de son activité par oral et/ou par écrit à travers la rédaction de fiches d'activités et/ou de tableaux de bord.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le CQP salarié agricole qualifié en polyculture atteste des compétences techniques concernant l'utilisation et l'entretien des machines agricoles et concernant la conduite des cultures. Il atteste également de capacités d'organisation du travail et de communication professionnelle.

Le titulaire est capable :

- De préparer le matériel (tracteur, pulvérisateur, irrigation,...)
- Atteler et régler les outils
- Réaliser les travaux (du semis à la récolte) selon les consignes données et en respectant les règles de sécurité et d'environnement
- Préparer et appliquer les produits de traitements
- Nettoyer et ranger le matériel
- Alerter et intervenir en cas d'incident sur le matériel (réparations simples)
- Préparer le chantier (stockage/déstockage, ...)
- Communiquer en situation professionnelle
- Maintenir les bâtiments et les abords

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le salarié agricole qualifié en polyculture exerce son activité dans l'ensemble des exploitations agricoles, dans les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) et dans les ETA (entreprises de travaux agricoles), les groupements d'employeurs qui font des travaux de cultures agricoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il s'agit de l'emploi de salarié agricole qualifié en polyculture. Cet emploi est positionné au niveau 3 échelon 2 de l'accord national de méthode sur les emplois non cadres en agriculture du 12 Décembre 1992.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité) recommandations CNAM R389 pour les chariots automoteurs (catégories 3 et 5), R372m pour les engins de chantier telles que les pelles, tracto-pelles, tracteurs agricoles de plus de 50 CV et chariots télescopiques (catégories 2, 4, 8, 9),
- Certificat individuel pour l'application professionnelle des produits phytopharmaceutiques (opérateur)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 880 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	86 583
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	80 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est un jury professionnel constitué à parité entre représentants des employeurs et représentants des salariés. Il compte de 4 à 10 personnes maximum. Le Président du jury est un membre de la Commission paritaire régionale de l'emploi.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2018

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17674/>